

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Mission Régionale de l'Autorité Environnementale
Grand Est



Strasbourg, le 09 juillet 2018

**Le Président de la Mission Régionale
de l'Autorité Environnementale**

à

Monsieur le Président
de Metz Métropole
Harmony Park
11, Bvd Solidarité
BP 55025
57071 METZ CEDEX 3M

N° d'enregistrement du dossier :

Intitulé du projet : révision de PLU
Localisation : Commune de Ars-sur-Moselle
Maître d'ouvrage ou demandeur : Metz Métropole
Dossier reçu le : 02 juillet 2018

Dossier suivi par : Marie Foissey
Tél. : 03 88 13 07 39
Courriel : mrae-saisine.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Accusé de Réception de l'Autorité Environnementale
Demande d'avis sur le projet de révision du PLU d'Ars-sur-Moselle

La Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe) du Conseil général de l'environnement et du développement durable, autorité environnementale compétente pour le dossier cité en objet, en accuse réception le 13 septembre 2018.

L'avis sera formulé dans un délai de trois mois, soit au plus tard le 13 décembre 2018, et sera mis en ligne sur le site internet dédié, donnant accès aux rubriques de l'autorité environnementale (Ae) et de la MRAe (<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr>). À défaut de s'être prononcée dans ce délai, l'autorité environnementale est réputée n'avoir aucune observation à formuler.

Pour le Président
de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale,
et par délégation,
le Chef du pôle Plans et Programmes,



Laurent MARCHAL